

SELARL
Thierry LE FLOCH
Olivier BAILLON
Benjamin BICHAT
Huissiers de Justice Associés
Sophie VERNIMONT
Huissier de justice salariée



☎ 04 67 60 76 96

☎ 04 67 60 31 14

✉ AML34@huissier-justice.fr

Compte bancaire : Caisse des Dépôts
RIB: 40031 00001 0000169482U 13
IBAN: FR68 4003 1000 0100 0016 9482 U13
BIC: CDCGFRPPXXX
N°TVA Intracom. FR58 885 799 76

15 Passage Lonjon
CS 62180
34960 MONTPELLIER Cedex 2

*Sini
Avalide*

S.A.S. HECTARE

75 ZI LES PORTES DOMITIENNES
RN 113 - CS 30020 CEDEX
34741 VENDARGUES

Référence à rappeler

Affaire : HECTARE

CONSTAT APRES TRAVAUX LE MILLENAIRE - MARGUERITES

Vos réfs :

V.N°TVA INTRACOM :

Nos réfs : C075939/ OB/ LR1

Nature de l'acte régularisé : PV DE CONSTAT

Signifié le : 17.03.2023

MONTPELLIER, le 18.03.2023

RELEVÉ DE FRAIS ET HONORAIRES

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint, en retour, l'expédition de l'acte que vous m'avez demandé de régulariser dans cette affaire.

Je vous en souhaite bonne réception et vous remercie de procéder au règlement de son coût à réception. Il m'est dû suivant détail ci-dessous :

Date	Nature de l'opération	Hors taxe	T.V.A.	Débours	T.T.C.
17.03.23	PV CONSTAT	387,67	77,53	4,00	469,20
	Total en Euros>>>	387,67	77,53	4,00	469,20

Bon pour accord Jérôme

10 MAI 2023

A déduire votre provision :

SOLDE RESTANT DU

469,20

que vous pourrez me faire parvenir selon le mode de paiement à votre convenance, en vous priant, lors du règlement, de bien vouloir indiquer les références portées en marge.

VOUS POUVEZ EGALEMENT REGULARISER VOTRE FACTURE PAR CB EN SUIVANT LES INDICATIONS DU PAIEMENT EN LIGNE SUR NOTRE SITE :

<http://www.scplbb-huissiers-montpellier.com>

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.



Membre d'une Association Agrée le règlement des honoraires par chèque est accepté.
CNIL « Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser aux personnes habilitées de l'étude. »

